



Paris, le 12 mai 2014

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE : JEUDI 15 MAI**

### **Les avocats de Paris aident gratuitement les Parisiens à remplir leur déclaration de revenus**

**Paris, le 12 mai 2014 - Cette année encore, les avocats du barreau de Paris et la Mairie de Paris se mobilisent pour aider les contribuables parisiens à remplir leurs déclarations de revenus. Pour cette opération 150 avocats fiscalistes seront présents dans les 20 mairies d'arrondissement de la capitale.**

Les avocats parisiens assureront une permanence, **le jeudi 15 mai 2014**, sans interruption de 9h à 18h dans chaque mairie. Dans les mairies des 12<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup>, une nocturne aura lieu jusqu'à 19h. Ces consultations sont gratuites et ne nécessitent pas de prise de rendez-vous. Elles se tiennent en toute confidentialité, dans le respect des règles du secret professionnel qui s'imposent aux avocats.

Pour la 3<sup>e</sup> année consécutive, un avocat fiscaliste, assisté d'un interprète en langue signe, donnera des consultations à la Mairie du 9<sup>e</sup> de 9h à 15h.

#### **Nouveauté cette année :**

- la ligne téléphonique SOS Avocats sera exclusivement dédiée, ce jour-là de 19h à 23h30, aux questions d'ordre fiscal – Tél. : 0 825 39 33 00 (numéro indigo 0,09€/min.).

Les questions des contribuables parisiens portent le plus souvent sur :

- les modalités de déclaration,
- les règles de rattachement des enfants et des ascendants,
- les réductions d'impôt liées à l'achat et aux travaux dans la résidence principale,
- les nouvelles règles d'imposition des indemnités d'accident du travail et de départ en retraite,
- l'exonération des heures supplémentaires,
- la déclaration des revenus fonciers,
- les changements intervenus dans le foyer fiscal.

Cette opération répond à la volonté du barreau de Paris et de la Ville de Paris d'apporter conseil et assistance aux citoyens et de leur faciliter l'accès au droit.

Plus de renseignements :

- au 01 80 27 19 20 et sur le site [www.avocatparis.org](http://www.avocatparis.org)
- à l'accueil des mairies d'arrondissement
- sur [www.accesaudroit.paris.fr](http://www.accesaudroit.paris.fr)
- par téléphone au 3975 (coût d'un appel local à partir d'un poste fixe sauf tarif propre à votre opérateur)

#### **Contacts presse :**

**Ordre des avocats de Paris / Stéphanie Guesdon**

Direction de la communication / [sguesdon@avocatparis.org](mailto:sguesdon@avocatparis.org) / 01 44 32 49 52

**Ordre des avocats de Paris / Charlotte Vier**

Conseiller à la communication / Avocom / [cvier@avocatparis.org](mailto:cvier@avocatparis.org) / 01 48 24 00 39 / 06 23 32 85 65

**Mairie de Paris / Vanessa Panetto**

Direction de la communication / 01 42 76 63 56